ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

Audition du Directeur de l'état civil et du Curateur public du Québec à la suite de la consultation générale sur le rapport quinquennal 2016 intitulé « Rétablir l'équilibre – Rapport sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé »

OBSERVATION

DÉCEMBRE 2017

COMMISSION DES INSTITUTIONS

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

Audition du Directeur de l'état civil et du Curateur public du Québec à la suite de la consultation générale sur le rapport quinquennal 2016 intitulé « Rétablir l'équilibre – Rapport sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé »

OBSERVATION

DÉCEMBRE 2017

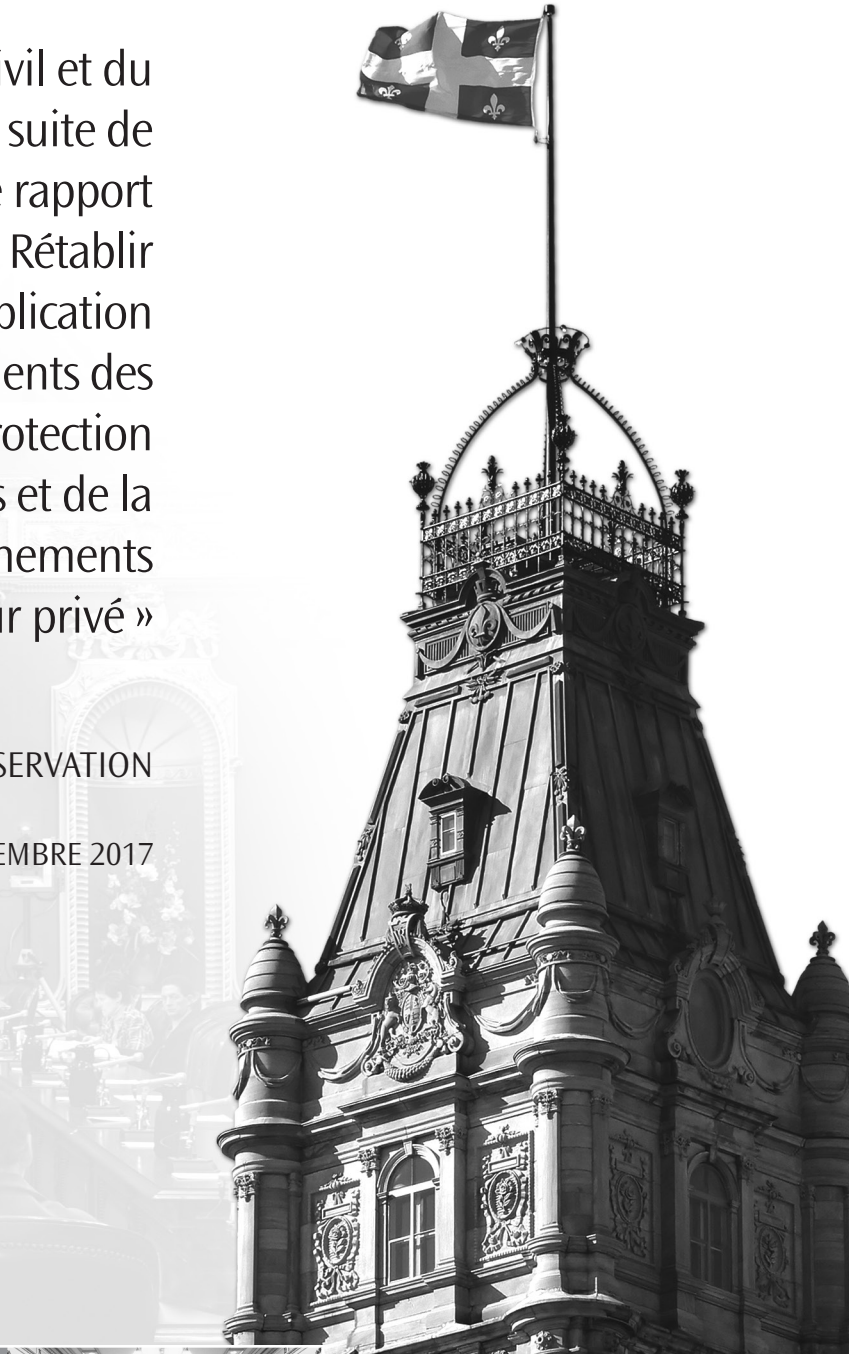

COMMISSION DES INSTITUTIONS

SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Vicky Boucher

Carolyne Paquette

RECHERCHE

Jules Racine St-Jacques

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des institutions, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Carolyne Paquette

Édifice Pamphile-Le May

1035, rue des Parlementaires, 3^{e} étage

Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : ci@assnat.qc.ca

LES MEMBRES ET AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

M. Auger (Champlain), président
M. Bergeron (Verchères), vice-président

M. Boucher (Ungava)
M. Huot (Vanier-Les Rivières)
M^me^ Hivon (Joliette)
M. Jolin-Barrette (Borduas)
M^me^ Maltais (Taschereau)
M. Marceau (Rousseau)
M. Merlini (La Prairie)
M^me^ Nichols (Vaudreuil)
M. Reid (Orford)
M. Rousselle (Vimont)
M^me^ Roy (Montarville)

M. H. Plante (Maskinongé)
M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles)
M^me^ Melançon (Verdun)
M. Ouellette (Chomedey)
M. St-Denis (Argenteuil)

Table des matières

INTRODUCTION 1
ÉCHANGES AVEC LES MEMBRES DE LA COMMISSION 1
OBSERVATION 2

Audition du Directeur de l'état civil et du Curateur public du Québec à la suite de la consultation générale sur le rapport quinquennal 2016 intitulé « Rétablir l'équilibre – Rapport sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé »

INTRODUCTION

Le 21 septembre 2017, en complément à la consultation générale et aux auditions publiques sur le rapport quinquennal 2016 intitulé « Rétablir l'équilibre : rapport sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé », la Commission des institutions adopte un mandat d'initiative dans le but d'entendre le Directeur de l'état civil et le Curateur public.

Le 24 octobre 2017, la commission accomplit ce mandat. Lors des auditions, le Directeur de l'État civil est représenté par monsieur Reno Bernier, sous-ministre adjoint des registres de l'État au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Pour sa part, maître Normand Jutras, curateur public, est accompagné par madame Jocelyne Hallé, directrice générale des affaires institutionnelles et secrétaire générale du Curateur public, et par maître Nicole Filion, directrice des affaires juridiques.

ÉCHANGES AVEC LES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les échanges avec le représentant du Directeur de l'état civil portent notamment sur la relation entre le respect de la vie privée et la collecte, l'utilisation et la diffusion des renseignements privés à des fins généalogiques ou historique, ce qui constitue l'objet de la recommandation 60 du rapport quinquennal 2016 de la Commission d'accès à l'information[1].

Les discussions avec le Curateur public traitent principalement de son rôle à l'égard de la protection des renseignements personnels des individus sous sa curatelle.

[1] « Relancer la réflexion sur la recherche de l'équilibre entre le respect de la vie privée et la collecte, l'utilisation et la diffusion de renseignements personnels à des fins généalogiques ou historiques et modifier la législation en tenant compte de l'ensemble du cadre juridique applicable. » Commission d'accès à l'information, *Rétablir l'équilibre : rapport sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, Québec, septembre 2016, p. 140.

OBSERVATION

Au terme des auditions, la Commission souligne le bien-fondé de la recommandation 60 du rapport quinquennal 2016 de la Commission d'accès à l'information. À cet égard, elle observe qu'il serait pertinent de réfléchir aux moyens de concilier les dispositions du Code civil et celles de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Assemblée nationale du Québec
Division de la reprographie et de l'imprimerie

Papier fabriqué au Québec

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca